

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 15 mai 1951.-

N° 1038 / A.I.

Objet:
Impôt indigène.-



Monsieur le Révérend,

Suite à votre lettre du 10 mai 1951, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dorénavant les jeunes gens doivent se présenter à la visite médicale à Astrida aux jours que communiqueront les chefs respectifs.

Ces visites ont eu lieu du 7 au 12 dernier. Je suppose donc que tous les jeunes gens estimés être devenus adultes et fréquentant vos écoles se sont présentés à cette visite.

Ultérieurement d'autres dates seront fixées.

Veuillez agréer, Monsieur le Révérend, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Révérend A.L.Davy
Mission Evangelique des Adventistes
Du Septieme Jour

à G I T W E .-